

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DU RHONE

MODIFICATION N°1

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Commune de LAMOTTE-DU-RHÔNE - Planche 2 sur 2

Echelle 1/5000

DOSSIER APPROUVE

Direction
Départementale des
Territoires de Vaucluse

Sources :
DREAL Pôle Plan Rhône
DDT 84 / SFRC/PCR
3 septembre 2025
© IGN - SCAN25 ® 2016
© DGI - 2016

Légende

Zonage réglementaire

Zones inconstructibles

-  ROUGE HACHURÉ : bande de sécurité - largeur 100m (cf. Règlement)
-  ROUGE : aléa fort dans les zones urbanisées ou non
-  ORANGE : aléa modéré dans les zones non urbanisées

Zones constructibles avec prescriptions

- BLEU FONCÉ : aléa fort dans les centres urbains
- BLEUE : aléa modéré dans les zones urbanisées

Détermination de la cote de référence*

34-56 profils avec cote de référence (pour interpolation linéaire)

****se reporter au Règlement (Titre 1 - Chapitre 3)***

Emprise de la zone cartographiée par rapport à la commune

